



SARL BOUCHERIE TRESSOISE

11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

33370 TRESSES

-oOo-

ETATS DE SYNTHESE AU 30/09/2024

Membre Indépendant



DIFFERENCE

Artigues près Bordeaux - 2TER Avenue Descartes - 33370 Artigues Près Artigues - Tél. : 05 56 67 48 10 - Fax : 05 56 67 48 19
E.mail : accueil@sodarexrive droite@sodarex.com / www.sodarexrive droite.com

Société à responsabilité limitée au capital de 160 000 Euros - RCS BORDEAUX 753 010 222
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION AQUITAINE

SARL BOUCHERIE TRESSOISE

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
ANNEXE	6
Regles et méthodes comptables	7
Immobilisations	9
Amortissements	10
Créances et Dettes	11
Engagements financiers donnés et reçus	12
ETATS DE GESTION	13
Détail de l'Actif	14
Détail du Passif	15
Soldes Intermédiaires de Gestion	16
Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)	17
LIASSE FISCALE	20
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	21
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	22
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	23
BIC-RS 2033 A - Bilan	24
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	25
2033B - Divers a réintégrer	26
2033B - Divers a déduire	27
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	28
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	29
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	30

SARL BOUCHERIE TRESSOISE

Sommaire

BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	31
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	32
Déclaration des loyers professionnels / Page 1	33
Taux réduit IS page 1	34
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	35
2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 1	36
2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 2	37

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL BOUCHERIE TRESSOISE** relatifs à l'exercice du **01/10/2023** au **30/09/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 180 489 euros

Chiffre d'affaires : 341 534 euros

Résultat net comptable : 3 393 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ARTIGUES PRES BORDEAUX
Le 07/01/2025

Delphine ALTON
Expert-comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2024			30/09/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 100	881	219	235
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	138 471		138 471	138 471
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	32 891	14 111	18 779	23 478
	Autres immobilisations corporelles	19 220	10 329	8 892	11 777
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 060		8 060	8 060
TOTAL (II)		199 757	25 321	174 436	182 036
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 478		3 478	5 978
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				33
	Autres créances	689		689	4 596
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 570		1 570	3 818
	Charges constatées d'avance	316		316	378
	TOTAL (III)	6 053		6 053	14 803
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		205 810	25 321	180 489	196 839
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				8 060	8 060
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/09/2024	30/09/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	877	602
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	3 393	275
	Subventions d'investissement	2 776	3 245
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	12 546	9 621
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	99 418	118 859
	Emprunts et dettes financières divers (3)	41 173	35 046
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 535	28 477
	Dettes fiscales et sociales	4 797	4 776
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20	60
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	167 944	187 218
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	180 489	196 839
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 392,95	275,01
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		101 757	94 479
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		6 679	4 782
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	341 534		341 534	338 652
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	341 534		341 534	338 652
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			127	36
	Total des produits d'exploitation (1)			341 661	338 688
	Achats de marchandises			251 151	255 195
	Variation de stock			2 500	(569)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			46 306	44 251
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 215	3 731
	Salaires et traitements			17 605	14 729
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			7 809	8 262
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 600	7 671
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			18	22
	Total des charges d'exploitation (2)			336 205	333 291
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 456	5 397

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2024	30/09/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 456	5 397
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 767	1 417
	Total des charges financières	1 767	1 417
RESULTAT FINANCIER		(1 766)	(1 417)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 690	3 980
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	469	37
	Total des produits exceptionnels	469	37
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 767
	Total des charges exceptionnelles		3 767
RESULTAT EXCEPTIONNEL		469	(3 731)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		766	(26)
TOTAL DES PRODUITS		342 130	338 725
TOTAL DES CHARGES		338 737	338 450
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 393	275
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **180 489 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **342 130 euros** et un total **charges** de **338 737 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **3 393 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 100					1 100
	Autres	138 471					138 471
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 571					139 571
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	32 891					32 891
	Instal., agencement, aménagement divers	10 780					10 780
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	8 440					8 440
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 111					52 111
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 060					8 060
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 075					8 075
TOTAL		199 757					199 757

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	865	16		881
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	865	16		881
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 413	4 699		14 111
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 524	1 198		3 722
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 919	1 688		6 607
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 856	7 584		24 440
TOTAL		17 721	7 600		25 321

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 060	8 060	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	669	669	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	20	20	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	316	316	
	TOTAL DES CREANCES	9 065	9 065	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	6 679	6 679		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	92 740	26 552	66 187	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 535	22 535		
	Personnel et comptes rattachés	2 525	2 525		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	740	740		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 532	1 532		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	41 173	41 173		
	Autres dettes	20	20		
	TOTAL DES DETTES	167 944	101 757	66 187	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 338			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	41 173			

Engagements financiers

Etat exprimé en euros 30/09/2024

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
BPIFRANCE FINANCEMENT : Pour une quotité de 50%	46 370	
CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES MR LESBATS ARNAUD	27 000	
CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES MME ROUCHOU LAURA	27 000	
NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE RANG 1	160 000	
	260 370	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	260 370	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ETATS DE GESTION

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/10/2023	12	01/10/2022	12	Variations	%
	30/09/2024	mois	30/09/2023	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	174 436	96,65	182 036	92,48	(7 600)	-4,17
Frais d'établissement	219	0,12	235	0,12	(16)	-6,61
FRAIS DE CONSTITUTION	1 100	0,61	1 100	0,56		
AMORT FRAIS DE CONSTITUTION	(881)	-0,49	(865)	-0,44	(16)	-1,79
Fonds Commercial	138 471	76,72	138 471	70,35		
FONDS DE COMMERCE	138 471	76,72	138 471	70,35		
Installations techniques, matériel et outillage	18 779	10,40	23 478	11,93	(4 699)	-20,01
MATERIELS	32 485	18,00	32 485	16,50		
OUTILLAGE	406	0,22	406	0,21		
AMORTISSEMENT MATERIEL	(13 886)	-7,69	(9 245)	-4,70	(4 641)	-50,20
AMORTISSEMENT OUTILLAGE	(226)	-0,12	(168)	-0,09	(58)	-34,59
Autres immobilisations corporelles	8 892	4,93	11 777	5,98	(2 886)	-24,50
AGENCEMENTS	10 780	5,97	10 780	5,48		
MOBILIER	8 440	4,68	8 440	4,29		
AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS	(3 722)	-2,06	(2 524)	-1,28	(1 198)	-47,45
MOBILIER	(6 607)	-3,66	(4 919)	-2,50	(1 688)	-34,32
Autres participations	15	0,01	15	0,01		
PARTS SOCIALES	15	0,01	15	0,01		
Autres immobilisations financières	8 060	4,47	8 060	4,09		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	8 060	4,47	8 060	4,09		
TOTAL III - Actif Circulant NET	6 053	3,35	14 803	7,52	(8 750)	-59,11
Marchandises	3 478	1,93	5 978	3,04	(2 500)	-41,82
STOCKS DE MARCHANDISES	3 478	1,93	5 978	3,04	(2 500)	-41,82
Créances clients et comptes rattachés			33	0,02	(33)	-100,00
Collectif clients débiteurs			33	0,02	(33)	-100,00
Autres créances	689	0,38	4 596	2,33	(3 907)	-85,01
ETAT-SUBVENTIONS A RECEVOIR			3 281	1,67	(3 281)	-100,00
IMPOTS BENEFICES			26	0,01	(26)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE / ACHATS	51	0,03	176	0,09	(125)	-71,02
CREDIT TVA A REPORTER	486	0,27			486	
TVA A REGULARISER	12	0,01	131	0,07	(119)	-90,84
REMBOURSEMENT TVA			862	0,44	(862)	-100,00
TVA S/ FNP	120	0,07	120	0,06		
BON CADEAU	20	0,01			20	
Disponibilités	1 570	0,87	3 818	1,94	(2 248)	-58,88
ENCAISSEMENT CB			1 719	0,87	(1 719)	-100,00
ENCAISSEMENT TICKETS RESTO	174	0,10	450	0,23	(276)	-61,44
CB TICKET RESTO	518	0,29	394	0,20	125	31,70
ENCAISSEMENT CHEQUES	265	0,15	220	0,11	45	20,69
CAISSE	613	0,34	1 036	0,53	(423)	-40,82
Charges constatées d'avance	316	0,18	378	0,19	(62)	-16,45
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	316	0,18	378	0,19	(62)	-16,45
TOTAL DU BILAN ACTIF	180 489	100,00	196 839	100,00	(16 350)	-8,31

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/10/2023	12	01/10/2022	12	Variations	%
	30/09/2024	mois	30/09/2023	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	12 546	6,95	9 621	4,89	2 924	30,39
Capital Social ou individuel	5 000	2,77	5 000	2,54		
CAPITAL	5 000	2,77	5 000	2,54		
Réserve légale	500	0,28	500	0,25		
RESERVE LEGALE	500	0,28	500	0,25		
Autres réserves	877	0,49	602	0,31	275	45,69
AUTRES RESERVES	877	0,49	602	0,31	275	45,69
Résultat de l'exercice	3 393	1,88	275	0,14	3 118	N/S
Subventions d'investissement	2 776	1,54	3 245	1,65	(469)	-14,45
SUBVENTION EQUIPEMENT HACHOIR + GROUP FR	3 281	1,82	3 281	1,67		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	(505)	-0,28	(37)	-0,02	(469)	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	167 944	93,05	187 218	95,11	(19 274)	-10,30
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 418	55,08	118 859	60,38	(19 441)	-16,36
EMPRUNT 10002120348	92 740	51,38	114 077	57,95	(21 338)	-18,70
CREDIT AGRICOLE 23103667232	6 679	3,70	4 782	2,43	1 897	39,67
Emprunts et dettes financières divers	41 173	22,81	35 046	17,80	6 127	17,48
CC LAURA ROUCHOU	28 262	15,66	23 869	12,13	4 393	18,40
CC LESBAT S ARNAUD	12 911	7,15	11 177	5,68	1 734	15,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 535	12,49	28 477	14,47	(5 942)	-20,87
Collectif fournisseurs créditeurs	21 815	12,09	27 299	13,87	(5 484)	-20,09
FRS - FACTURES NON PARVENUES	720	0,40	1 178	0,60	(458)	-38,88
Dettes fiscales et sociales	4 797	2,66	4 776	2,43	21	0,44
CHARGES A PAYER	2 525	1,40	3 291	1,67	(766)	-23,28
IMPOTS BENEFICES	740	0,41			740	
ET AT CHARGES A PAYER	1 532	0,85	1 485	0,75	47	3,18
Autres dettes	20	0,01	60	0,03	(40)	-66,67
Collectif clients créditeurs	20	0,01	60	0,03	(40)	-66,67
TOTAL DUBILAN PASSIF	180 489	100,00	196 839	100,00	(16 350)	-8,31

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	341 534	100,00	338 652	100,00	2 882	0,85
Ventes de marchandises	341 534	100,00	338 652	100,00	2 882	0,85
- Achats de marchandises	251 151	73,54	255 195	75,36	(4 043)	-1,58
- Variation stocks de marchandises	2 500	0,73	(569)	-0,17	3 069	-539,6
MARGE COMMERCIALE (a)	87 883	25,73	84 026	24,81	3 856	4,59
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	495		470		25	5,23
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	(495)		(470)		(25)	5,23
MARGES (Commerciale + Production)	87 388	25,59	83 556	24,67	3 832	4,59
- Achats non stockés (c)	10 991	3,22	11 381	3,36	(390)	-3,43
- Autres charges externes (c)	34 821	10,20	32 400	9,57	2 421	7,47
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	46 306	13,56	44 251	13,07	2 055	4,64
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	41 577	12,17	39 775	11,75	1 801	4,53
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	174	0,05	164	0,05	10	6,10
- Autres impôts et taxes	3 041	0,89	3 567	1,05	(525)	-14,73
- Salaires et traitements	17 605	5,15	14 729	4,35	2 876	19,53
- Charges sociales	7 809	2,29	8 262	2,44	(453)	-5,49
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 948	3,79	13 054	3,85	(106)	-0,81
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	127	0,04	36	0,01	91	255,35
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	7 600	2,23	7 671	2,27	(71)	-0,92
- Autres charges de gestion courante	18	0,01	22	0,01	(4)	-16,32
RÉSULTAT EXPLOITATION	5 456	1,60	5 397	1,59	59	1,10
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						34,29
- Charges financières	1 767	0,52	1 417	0,42	349	24,64
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 690	1,08	3 980	1,18	(290)	-7,28
Produits exceptionnels	469	0,14	37	0,01	432	N/S
- Charges exceptionnelles			3 767	1,11	(3 767)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	469	0,14	(3 731)	-1,10	4 200	112,56
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	766	0,22	(26)	-0,01	792	N/S
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 393	0,99	275	0,08	3 118	N/S

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/2023	12	01/10/2022	12	Variations	%
	30/09/2024	mois	30/09/2023	mois		
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	341 534	100,00	338 652	100,00	2 882	0,85
Ventes de marchandises	341 534	100,00	338 652	100,00	2 882	0,85
VENTE DE MARCHANDISES 5,5%	339 730	99,47	336 610	99,40	3 120	0,93
VENTES DE MARCHANDISES 20%	1 804	0,53	2 042	0,60	(238)	-11,66
Achats de marchandises	251 151	73,54	255 195	75,36	(4 043)	-1,58
ACHATS DE MARCHANDISES	248 998	72,91	253 037	74,72	(4 039)	-1,60
ACHATS DE MARCHANDISES VINS	1 285	0,38	1 489	0,44	(204)	-13,68
COMMISSIONS TICKETS RESTO	168	0,05	168	0,05	1	0,39
COMMISSIONS CARTES TICKETS RESTAURANTS	699	0,20	501	0,15	198	39,60
Variation de stocks de marchandises	2 500	0,73	(569)	-0,17	3 069	539,62
VARIATION STOCKS MARCHANDISES	2 500	0,73	(569)	-0,17	3 069	539,62
Marge commerciale	87 883	25,73	84 026	24,81	3 856	4,59
Production de l'exercice						
Achats de sous-traitance	495		470		25	5,23
ACHATS DE PRESTATIONS	495		470		25	5,23
Marge brute de production	(495)		(470)		(25)	-5,23
Achats non stockés matières et fournitures	10 991	3,22	11 381	3,36	(390)	-3,43
ELECTRICITE	3 643	1,07	3 195	0,94	448	14,03
ACHATS PETIT EQUIPEMENT	3 402	1,00	3 830	1,13	(427)	-11,16
VETEMENTS DE TRAVAIL	413	0,12	56	0,02	356	630,75
ACHAT KRAFT + TWINPACK + BARQUETTE	3 170	0,93	4 016	1,19	(846)	-21,06
ACHATS FOURNITURES ADM	362	0,11	284	0,08	78	27,60
Autres charges externes	34 821	10,20	32 400	9,57	2 421	7,47
LOCATIONS SPIDER + BALANCE	1 788	0,52	1 788	0,53		
LOCATIONS IMMOBILIERES	11 904	3,49	11 800	3,48	105	0,89
ED CONCEPT LOCAM	948	0,28	948	0,28		
LOCATION TPE	286	0,08	264	0,08	22	8,15
CHARGES LOCATIVES BL TRESSES	2 210	0,65	2 924	0,86	(714)	-24,42
FRAIS DE BLANCHISSERIE	1 652	0,48			1 652	
ENTRETIEN REPAR BIEN MOBILIER	608	0,18	1 020	0,30	(412)	-40,39
ENTRETIEN REPARATION MAT INDUS	592	0,17	1 402	0,41	(810)	-57,78
MAPA ASSURANCES	1 671	0,49	1 493	0,44	178	11,95
ASSURANCE PRET	1 145	0,34	943	0,28	203	21,48
ASSURANCE PRET DECES	230	0,07	230	0,07		
ASSURANCE REMB FRAIS PRO	483	0,14	374	0,11	109	29,13
INTERIM	1 429	0,42			1 429	
HONORAIRES COMPTABLES	3 600	1,05	3 600	1,06		
HONORAIRES JURIDIQUES	630	0,18	630	0,19		
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	42	0,01	43	0,01		-1,01
PUBLICITE	80	0,02	390	0,12	(310)	-79,49
DONS	102	0,03	280	0,08	(178)	-63,57
TRANSPORT SUR ACHATS			6		(6)	-100,00
INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 200	0,64	1 871	0,55	329	17,60
FRAIS POSTAUX	7		16		(10)	-58,68
INTERNET / TELEPHONE	500	0,15	500	0,15		-0,01
FRAIS BANCAIRES	1 288	0,38	545	0,16	743	136,37
COMMISSIONS CB	1 426	0,42	1 335	0,39	91	6,84
Valeur ajoutée produite	41 577	12,17	39 775	11,75	1 801	4,53

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/2023	12	01/10/2022	12	Variations	%
	30/09/2024	mois	30/09/2023	mois		
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	174	0,05	164	0,05	10	6,10
CFP ROUCHOU	87	0,03	82	0,02	5	6,10
CFP LESBATS	87	0,03	82	0,02	5	6,10
Impôts, taxes & versements assimilés autres	3 041	0,89	3 567	1,05	(525)	-14,73
CFE	2 027	0,59	2 334	0,69	(306)	-13,12
TAXE FONCIERE	527	0,15	458	0,14	69	15,07
CSG DED ROUCHOU	194	0,06	562	0,17	(368)	-65,48
CSG DED LESBATS	293	0,09	213	0,06	80	37,56
Salaires et traitements	17 605	5,15	14 729	4,35	2 876	19,53
LAURA ROUCHOU REMUNERATION	8 700	2,55	7 200	2,13	1 500	20,83
CSG CRDS NON DEDUCTIBLE ROUCHOU	86	0,03	240	0,07	(154)	-64,17
CSG CRDS NON DEDUCTIBLE LESBATS	119	0,03	89	0,03	30	33,71
REMUNERATION GERANCE ARNAUD LESBATS	8 700	2,55	7 200	2,13	1 500	20,83
Charges sociales	7 809	2,29	8 262	2,44	(453)	-5,49
COTISATIONS RSI ROUCHOU	2 733	0,80	3 846	1,14	(1 113)	-28,94
COTISATIONS RSI LESBATS	2 965	0,87	2 699	0,80	266	9,88
MUTUELLE VIVAVEN ROUCHOU	466	0,14	439	0,13	27	6,13
PREVOYANCE ADIS AGIPI ROUCHOU	598	0,17	449	0,13	148	33,01
PREVOYANCE ADIS AGIPI LESBATS	590	0,17	424	0,13	167	39,31
MUTUELLE VIVAVEN LESBATS	457	0,13	406	0,12	51	12,68
Excédent brut d'exploitation	12 948	3,79	13 054	3,85	(106)	-0,81
Autres produits d'exploitation	127	0,04	36	0,01	91	255,35
PRODUITS DIVERS DE GESTION	127	0,04	36	0,01	91	255,35
Dotations aux amortissements et provisions	7 600	2,23	7 671	2,27	(71)	-0,92
DOT AMT IMMOB INCORP	16		294	0,09	(278)	-94,72
DOT AMT IMMOB CORP	7 584	2,22	7 377	2,18	207	2,81
Autres charges de gestion courante	18	0,01	22	0,01	(4)	-16,32
CHARGES DIVERSES DE GESTION	18	0,01	22	0,01	(4)	-16,32
Résultat d'exploitation	5 456	1,60	5 397	1,59	59	1,10
Produits financiers						34,29
REVENUS DE PARTS SOCIALES						34,29
Charges financières	1 767	0,52	1 417	0,42	349	24,64
INT PRET 10002120348	1 692	0,50	1 417	0,42	274	19,35
INTERETS DES DETTES COMMERCIALES	75	0,02			75	
Résultat courant avant impôts	3 690	1,08	3 980	1,18	(290)	-7,28
Produits exceptionnels	469	0,14	37	0,01	432	N/S
AMORTISSEMENT SUBV. D'EQUIPEMENT	469	0,14	37	0,01	432	N/S
Charges exceptionnelles			3 767	1,11	(3 767)	-100,00
DOT AMORTS EXCEPT			3 767	1,11	(3 767)	-100,00
Résultat exceptionnel	469	0,14	(3 731)	-1,10	4 200	112,56

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/202312 30/09/2024mois		01/10/202212 30/09/2023mois		Variations%	
Impôts sur les bénéfices	766	0,22	(26)	-0,01	792	N/S
IMPOTS/BENEFICES	814	0,24	58	0,02	756	N/S
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(48)	-0,01	(84)	-0,02	36	42,86
Résultat de l'exercice	3 393	0,99	275	0,08	3 118	N/S

LIASSE FISCALE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐								
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐				
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société								Adresse du siège social							
SARL BOUCHERIE TRESSOISE															
SIRET								89016452800014							
Adresse du principal établissement								Ancienne adresse en cas de changement							
11 ALLEE MARCHANDE GALERIE															
33370 TRESSSES															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								SIRET							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :															
B	ACTIVITÉ														
Activités exercées				BOUCHERIE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐			
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)														
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		5 427		Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%															
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%											
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐													
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI															
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)														
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%															
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)														
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %															
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4														
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre															
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :															
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre															
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :															
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :															
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE														
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?															
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé								CADOR			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :															
SODAREX RIVE DROITE				2TER AVENUE DESCARTES 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX Tél : 05 56 67 48 10											
Nom et adresse du conseil :															
OGA/OMGA				Viseur conventionné								Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :															
Date : 19122024				Lieu : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX											
Qualité et nom du signataire : CO-GERANT				Signature : ROUCHOU LAURA											
N° d'agrément :															
Examen de conformité fiscale (ECF)															
prestataire :															

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL BOUCHERIE TRESSOISE**
et Date de clôture de l'exercice **30092024**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL BOUCHERIE TRESSOISE		11 ALLEE MARCHANDE GALERIE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		33370 TRESSSES		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 9 0 1 6 4 5 2 8 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30092024		30092023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	138 471	012		138 471	138 471	
		014	1 100	016	881	219	235	
	Immobilisations corporelles*	028	52 111	030	24 440	27 671	35 255	
	Immobilisations financières* (1)	040	8 075	042		8 075	8 075	
	Total I (5)	044	199 757	048	25 321	174 436	182 036	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	3 478	062	3 478	5 978	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			33	
		072	689	074	689	4 596		
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	1 570	086	1 570	3 818		
	Charges constatées d'avance *	092	316	094	316	378		
	Total II	096	6 053	098	6 053	14 803		
	Total général (I + II)	110	205 810	112	25 321	180 489	196 839	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000	5 000		
	Ecarts de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126	500	126	500	500		
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	877	132	877	602		
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136	3 393	136	3 393	275		
	Subventions d'investissement	137	2 776	137	2 776	3 245		
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142	12 546	142	12 546	9 621		
Provisions pour risques et charges				Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	99 418	156	99 418	118 859		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	22 535	166	22 535	28 477		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	4 797	172	4 797	4 776		
	Comptes courants d'associés	173	41 173	173	41 173	35 046		
	Autres dettes	175	20	175	20	60		
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176	167 944	176	167 944	187 218			
Total général (I + II + III)				180		180 489 196 839		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	8 060	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	66 187
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL BOUCHERIE TRESSOISE		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092024		
				Exercice N-1 clos le 30092023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	341 534	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	127		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	341 661	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	251 151		
	Variation de stock (marchandises) *		236	2 500		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	46 306		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 027	244	3 215	
	Rémunérations du personnel *		250	17 605		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	7 809		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	7 600	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	18	
		260			22	
		Total des charges d'exploitation (II)		264	336 205	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 456
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290	469		
	Charges financières (V)		294	1 767		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	3 767	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	766		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 393
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 393	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	814		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 268	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981				
ZFA NG (44 quaterdecies)		345				
Zone franche urbaine (44 octies A)		987				
dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }		346				
		643				
		648				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	5 427	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *			360		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	5 427		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 30/09/2024

Libellé	Montant
REINTEGRATIONS DONS MECENAT	80
REINTEGRATION PREVOYANCE NON DEDUCTIBLE	1 188
Totalisation	1 268

2033B - Divers à déduire
au 30/09/2024

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	48
Totalisation	48

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE TRESSOISE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial		400	138 471	402		404		406	138 471										
		Autres		410	1 100	412		414		416	1 100										
Immobilisations corporelles	{	Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	32 891	442		444		446	32 891										
		Installations générales agencements divers		450	10 780	452		454		456	10 780										
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470	8 440	472		474		476	8 440										
		Immobilisations financières		480	8 075	482		484		486	8 075										
TOTAL		490	199 757	492		494		496	199 757												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500	865	502	16	504		506	881										
Immobilisations corporelles	{	Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	9 413	532	4 699	534		536	14 111										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	2 524	542	1 198	544		546	3 722										
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560	4 919	562	1 688	564		566	6 607										
TOTAL		570	17 721	572	7 600	574		576	25 321												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		Cf. état 2033C-Détail																			
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595														
TOTAL				596	585	597	599														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL BOUCHERIE TRESSOISE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE TRESSOISE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30092024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	341 534	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	341 534	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	127	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	127	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	262 637	
Variation négative des stocks	145	2 500	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	19 895	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	18	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	285 050	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	56 611
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	56 611
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	341 534	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 9 0 1 6 4 5 2 8 0 0 0 1 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOUCHERIE TRESSOISE

ADRESSE (voie) 11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

CODE POSTAL 33370 VILLE TRESSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ROUCHOU Prénom(s) LAURA
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 10021987 N° département 33 Commune TALENCE Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie IMPASSE DU FROMENT
Code postal 33370 Commune TRESSSES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LESBATS Prénom(s) ARNAUD
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 06051989 N° département 33 Commune CENON Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie IMPASSE DU FROMENT
Code postal 33370 Commune TRESSSES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|4|

N° SIRET

8|9|0|1|6|4|5|2|8|0|0|0|1|4|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOUCHERIE TRESSOISE

ADRESSE (voie) 11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

CODE POSTAL

33370

VILLE

TRESS ES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL BOUCHERIE TRESSOISE	89016452800014	4722Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 ALLEE MARCHANDE GALERIE 33370 TRESSSES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	5 427
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	5 427
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	5 427

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL BOUCHERIE TRESSOISE	N° Siren :890164528
Adresse	11 ALLEE MARCHANDE GALERIE	33370 TRESSES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	48
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



REDUCTION D'IMPOT MECENAT
(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 ou année

1

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SARL BOUCHERIE TRESSOISE		
Adresse	11 ALLEE MARCHANDE GALERIE	33370 TRESSES	
N° SIREN	890164528		

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère			
Adresse			
N° SIREN			

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	341 534	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 ‰) ²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	---	---	--------

I- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	80	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	80	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	80	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 920	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 ‰ du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des vrst.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	19 920	10		
N-4		B (A-10)	19 920	11		
N-3		C (B-11)	19 920	12		
N-2		D (C-12)	19 920	13		
N-1		E (D-13)	19 920	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	80
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	80
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	48

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	48
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	48

⁶ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁷ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁸ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁹ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

¹⁰ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹¹ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹² Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déreminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dés lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.